

Société Française de Sophrologie

APPEL À COTISATION 2026

À renvoyer UNIQUEMENT en cas de paiement par chèque,
à la Société Française de Sophrologie **8, rue des Favorites 75015 PARIS**

Pour une bonne lisibilité veillez à rédiger clairement vos données

NOMPRÉNOM

Obligatoire Adresse du lieu d'exercice :

Adresse : n°.....Rue, av., Bd.

Code postal.....Ville.....

**Si cette adresse ne reçoit
pas le courrier postal,
veuillez le préciser !**

Téléphone

Courriel

Site Internet

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site :

www.sophrologie-francaise.com/index.php/espace-adherent et payer en ligne

ADHESION	ABONNEMENT À L'ANNUAIRE INTERNET DES PRATICIENS
<p>L'adhésion est valable de Janvier à décembre de chaque année</p> <p>Veuillez cocher la case qui vous correspond :</p> <p>➤ Membre actif (Sophrologue uniquement) :<input type="checkbox"/> 90 € ou ➤ Membre associé (pas de droit de vote à l'A.G.)<input type="checkbox"/> 65 € ➤ Étudiant (pas de droit de vote à l'A.G.)<input type="checkbox"/> 60 € ➤ Don</p> <p>Merci d'établir un chèque séparé de l'annuaire</p> <p>Reçu paiement : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>Date et signature :</p>	<p>L'abonnement à l'annuaire internet est valable de date à date</p> <p>Tarif abonnement à l'annuaire internet de la S.F.S. :</p> <p>➤ Pour les adhérents à jour de cotisation : 40 €</p> <p>Merci d'établir un chèque séparé de l'adhésion</p> <p>Reçu paiement : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p> <p>Date et signature :</p>



L'adhésion et l'abonnement à l'annuaire internet sont deux démarches distinctes

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/1/1978, en vous adressant au siège de l'association, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, demander leur rectification ou suppression ; les informations vous concernant sont communiquées et limitées à nos services internes. Les Sophrologues qui souhaitent devenir membres de la S.F.S. et qui jusqu'ici n'ont pas été inscrits, ni comme membres de la S.F.S., ni dans l'annuaire, peuvent envoyer un dossier d'adhésion, au siège de la S.F.S., comprenant :

- l'énoncé de leurs compétences professionnelles de base avec leurs diplômes,
- les titres et diplômes attestant de leur formation en sophrologie : sophrothérapie ou sophrologie pédagogique et sociale,
- les lettres de soutien de deux parrains, sophrologues connus de la S.F.S.